



## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée spéciale du conseil qui se tiendra le 5 juillet 2022 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Demande de dérogation mineure : 11 boulevard Industriel**

Le propriétaire du 11 boulevard Industriel souhaite obtenir une dérogation mineure pour les aspects suivants;

- l'implantation d'un deuxième bâtiment en arches (Méga dôme), alors qu'il n'est permis d'avoir qu'un seul bâtiment en arches par terrain selon le règlement de zonage;
  
- le bâtiment n'aura pas de porte côté Est tel qu'exigé au règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure permettront l'installation de ce bâtiment même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 13 JUIN 2022

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe